

POLYNESIE FRANCAISE  
 COMMUNE DE MAHINA  
 ILE DE TAHITI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : **18 mai 2015**  
 L'an deux mille quinze, le vingt-six mai, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Patrice, Maire de la Commune de Mahina.

DATE D’AFFICHAGE : **18 mai 2015**  
 DATE DE SEANCE : **26 mai 2015**  
 NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	24
Procuration	06
Votants	30
Abstention	00
Suffrage exprimé	30
POUR	30
CONTRE	00

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	VILLE DE MAHINA Bureau du conseil	PROCURATION
JAMET Patrice	Maire	X			
OPUTU Lorna	1 <sup>ère</sup> adjointe	X			
FRITCH Frédéric	2 <sup>e</sup> adjoint	X			
PAOFAI Marie	3 <sup>ème</sup> adjointe	X			
QUINQUIS Bran	4 <sup>ème</sup> adjoint	X			
FAUA Tenuhiarii	5 <sup>ème</sup> adjointe	X			
YEE ON Léonce	6 <sup>ème</sup> adjoint	X			
OOPA Vaiora	7 <sup>ème</sup> adjointe	X			
VERO Jacki	8 <sup>ème</sup> adjoint	X			
KWONG Chantal	9 <sup>ème</sup> adjointe				
COJAN Marie-Pauline	Conseillère M	X			
IZAL Yves	Conseiller M				
IRITI Chestine	Conseillère M	X			
TEUIRA Damas	Conseiller M	X			
WONG Célestine	Conseillère M	X			
TEHEI Tariu	Conseiller M.				
FRITCH Edgar	Conseiller M.	X			
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X			
PAOFAI Lory	Conseillère M	X			
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X			
TEMATARU Vanessa	Conseillère M		X		
GOODING Orama	Conseillère M	X			
TEIPOARII Gloria	Conseillère M		X		
AFO Warren	Conseiller M.	X			
LUCAS Lucie	Conseillère M	X			
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.		X		CALMEL Marcelle, Conseillère Municipale
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X			
CHANGUY Sandy	Conseillère M		X		TAPUTUARAI Hervé, Conseiller Municipal
MATITAI Joe	Conseiller M		X		
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X			
BOURINEAU James	Conseiller M	X			
SANQUER Nicole	Conseillère M	X			
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X		AFO Warren, Conseiller Municipal

ARRIVEE LE  
 29 MAI 2015  
 / IDV

**Autorisant la prise en charge de la formation au permis de conduire pour des agents de la ville de Mahina**

Formant la majorité des membres en exercice  
 Absents : 09  
 Monsieur FRITCH Edgar, Conseiller municipal a été élu Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1<sup>er</sup> & 2<sup>ème</sup> & 5<sup>ème</sup> alinéas du C.G.C.T. ;
- Vu le budget, exercice 2015, de la ville de Mahina ;
- Considérant que le manque de chauffeur entrave gravement le bon fonctionnement du service public et des services de la ville de Mahina

**EN SA SEANCE DU 26 MAI 2015  
ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Conseil Municipal autorise la prise en charge de la formation et de la présentation au permis de conduire pour les agents nommés comme suit :

Noms	Prénoms	Permis (catégories)
MARTINEZ	Taimoana	C
MAI	Tefaaora	C
AIE	Laurent	B

En cas d'abandon ou d'échec, du fait des candidats, les sommes engagées seront remboursées par ceux-ci.

**Article 2 :** Cette dépense est imputée au chapitre 67 compte 6713

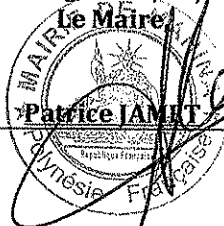
**Article 3 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Maire,**

**Patrice JAMET**

**Acte rendu exécutoire**  
Après envoi à la subdivision  
administrative  
le 29/05/2015  
et affichage le 29/05/2015



Fait et délibéré le 26 mai 2015.  
Pour copie conforme au registre des délibérations

